

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/10/2020041757/justel>

Dossier numéro : 2020-06-10/07

Titre

10 JUIN 2020. - Arrêté de l'administrateur général de l'Agence Flamande de l'Energie déterminant les exigences auxquelles l'inspection des installations de production de chaleur ou de froid à partir de sources d'énergie renouvelables doit respecter l'octroi de garanties d'origine de chaleur ou de froid provenant de sources d'énergie renouvelables. (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 12-10-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 25-06-2020 page : 47229

Entrée en vigueur : 01-07-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)